



Ai / promos

2^{ème} semestre = liste fermée : « Seuls les agents ayant une **promo** prévue sur le 2^{ème} semestre 2018 avant la mise en œuvre du nouvel accord entrent dans le nouvel accord ».

Télétravail

- **Manque de matériel = annulation** des jours de télétravail.
Nous demandons une livraison urgente afin de rétablir une situation normale.
- **Mutation** : l'agent refait sa demande. Le matériel reste dans son affectation d'origine.
- **Demandes agents publics** : il n'y a pas de délais de réponse.
Par équité, nous demandons un délai de réponse identique pour tout le personnel.
- **Télétravail TH** : la DR personnalise les avenants :
Code spécifique supprimé ; plages fixes et variables adaptées en concertation avec l'agent.
Le télétravail TH doit s'adapter aux possibilités et à l'état de santé des agents.

RH

- **Congés exceptionnels** : fiche incomplète = source d'erreurs...
Irritant... toujours irritant...
- **Anciens CDD et candidatures** : mise en place d'une procédure qu'ils puissent **se positionner**.
- **Groupe d'expression** : un point sera fait au bout d'un an.
Aujourd'hui aucune réelle prise en compte ni suivis. La DR doit réagir....
- **Prime QPV agents public** : un point va être fait agence par agence.

Formation

- **Annulation d'une formation** : pour informer l'agent et sa hiérarchie SIRHUS va être modifié
- **Autorisation obligatoire** pour rentrer chaque soir même sans de remboursement de frais.
Une information devrait suffire.



ADHESION

à partir du :

- **D1** : agents privé
- **Niveau III** : agents publics

CPLRC

(Commission Paritaire Locale de Recours Classification)

Un cadre précis : recours concernant le **rattachement et la transposition**.
Pôle emploi indique qu'il n'y a **pas de dossier reçus sur ces points**.

Des questions, de l'aide ? Contactez-nous !!!

